

Juin/juillet/août : ce qu'il faut faire ou avoir fait pour lutter contre le frelon asiatique

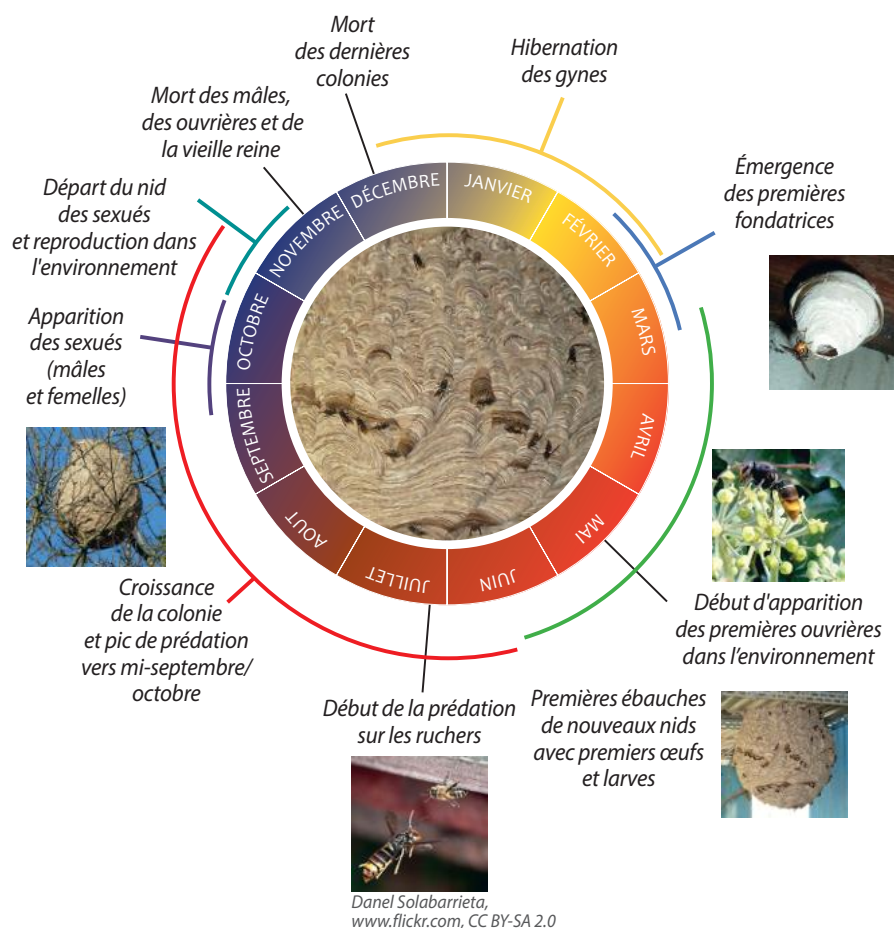
Dans le n°228 d'Abeilles&Cie, nous avons précisé les actions à mettre en place au printemps qui constituent une première barrière de protection des colonies face au frelon asiatique. Mais les actions de piégeage et de protection doivent se poursuivre en été pour limiter le stress au sein des colonies et maintenir leur développement jusqu'à la préparation à l'hivernage.

1. Stade et impacts du frelon asiatique en cette saison

À cette période de l'année, les reines (anciennes fondatrices) de frelon asiatique à pattes jaunes se consacrent uniquement à la ponte de nouveaux individus jusqu'à la fin de leur vie tandis que les ouvrières prennent en charge la construction du nid, l'entretien de la colonie et la recherche de nourriture. À cet effet, la prédation exercée par les ouvrières sur les ruchers débute puis s'intensifie progressivement au fil du temps, atteignant son apogée en septembre-octobre, lorsque les colonies atteignent leur pic de population (plusieurs milliers d'individus). La pression diminue ensuite avec la mort de la vieille reine, et le nid périclité progressivement (Fig. 1).

Dès le mois de juin, les premières ouvrières sont visibles devant les ruches à la recherche d'abeilles, particulièrement attirées par la richesse protéique du thorax des abeilles, qui serviront de nourriture aux larves de frelon asiatique. En juin, la présence sporadique d'ouvrières devant les ruches n'a généralement pas d'effet néfaste sur les colonies. En revanche, les phénomènes de prédation et le stress qu'ils engendrent augmentent progressivement jusqu'en septembre-octobre. On observe alors une paralysie des colonies : les abeilles sont recrutées sur la planche d'envol afin d'empêcher l'entrée

Figure 1 : Cycle de développement du frelon asiatique. Attention : ce schéma est un exemple et les périodes peuvent changer en fonction des conditions climatiques et de la localisation géographique des nids. Ainsi, la sortie d'hivernation, la durée de développement des larves et la mort de la colonie vont dépendre des températures extérieures. Source : CARL asbl.



des frelons dans la ruche, réduisant drastiquement l'activité de butinage. Ce processus entraîne un manque de ressources au sein des colonies qui ne peuvent plus produire des abeilles d'hiver de qualité en suffisance, provoquant leur affaiblissement voire leur mort avant même d'entrer en hivernage.

Tout au long de l'été, la possibilité de piéger les reines (anciennes fondatrices), cloisonnées dans leur nid, devient impossible. Tous les efforts doivent donc se concentrer sur le piégeage des ouvrières autour des ruchers et la protection des ruches afin de réduire le stress perçu par les colonies.

2. Surveillance au rucher

Le mois de juin constitue une période de transition dans la lutte contre le frelon asiatique. Les premières générations d'ouvrières sont de petite taille, proche de celle des guêpes. Ces ouvrières peuvent ressortir des pièges à sélection physique, rendant le piégeage inefficace à cette période. Il est donc recommandé de retirer les pièges en juin avant de les repositionner, à partir de juillet, sur les ruchers attaqués. Le piégeage en été doit être réservé uniquement aux ruchers, où son efficacité et sa sélectivité ont été démontrées.

Tableau 1 : Exemples de seuils de pression du frelon asiatique autour d'une ruche

Nombre de frelons asiatiques autour d'une ruche	Seuils de pression
1	Faible pression
5	Pression moyenne, surveiller et protéger*
10	Forte pression, renforcer les moyens de protection*
20	Situation préoccupante, solution de dernier recours visant à déplacer la ruche
Plus de 40	La colonie est probablement morte

**Certaines méthodes peuvent être contre-productives si vous n'observez pas de frelon asiatique devant vos ruches. S'il est difficile de démontrer cet aspect expérimentalement à grande échelle, en l'absence de frelons, on ne peut exclure par exemple :*

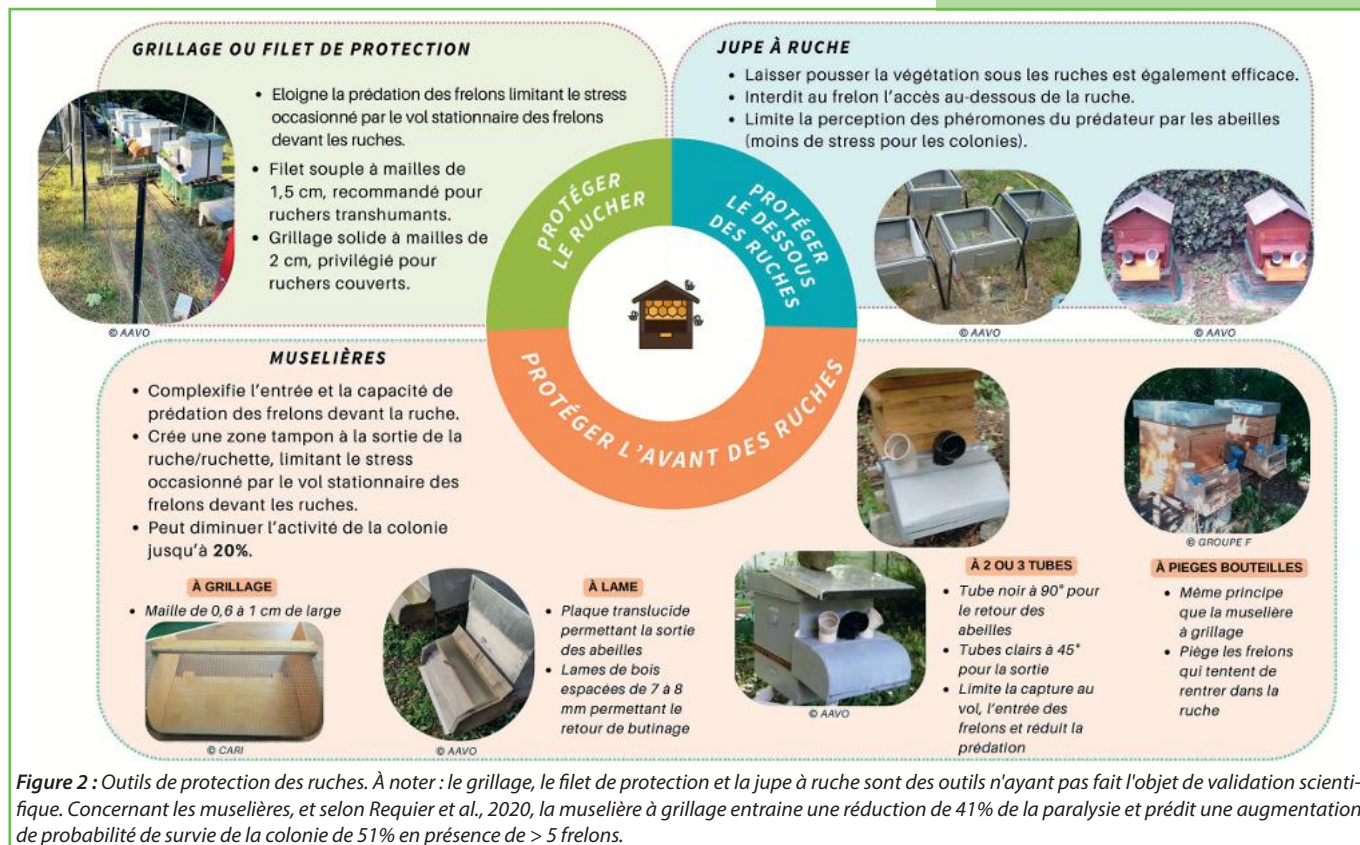
- que certaines muselières peuvent perturber le développement de la colonie en contraignant le passage des butineuses ;
- que le piégeage par appât peut attirer des frelons en prospection, donnant l'impression d'une forte présence locale alors que ces individus n'auraient peut-être jamais exploité cette zone sans attractif.

Il est donc conseillé d'éviter d'utiliser les méthodes de piégeage et de protection si vous n'observez pas de frelons asiatiques !

Dès le mois de **juillet**, les méthodes de protection du rucher décrites dans la suite de cet article (grillage, muselières, harpes et piégeage) doivent être installées selon l'état des colonies et ne doivent pas être installées trop tôt afin de ne pas gêner les colonies. Comme l'indique le **Tableau 1**, il est conseillé d'agir lorsqu'au moins 5 frelons sont observés autour d'une ruche, en priorité sur les colonies plus faibles qui auront une capacité de défense plus limitée.

Quelques TUTO de construction utiles...

- **Chaîne Youtube CARI**
Muselière à grillage pour ruche Dadant 10 et ruchette Stehr
- **AAVO (www.abeilles95.fr)**
Muselières à lame et à 2 ou 3 tubes
- **Groupe F (<https://tybou.eu>)**
Muselière-piège



3. Protection des ruches

Dès que vous commencez à observer des frelons asiatiques en situation de prédation sur votre rucher, différentes protections doivent être mises en place. La **Figure 2** indique quel outil peut être utilisé au sein du rucher, dessous ou devant chaque ruche. À noter que si certains outils n'ont pas fait l'objet de validation scientifique (ex. filets, jupes), ils permettent néanmoins de contraindre physiquement l'accès des frelons asiatiques.

4. Piégeage de masse sur les ruchers

Lorsque la pression de prédation augmente, des harpes électriques et des pièges peuvent être mis en place. Différentes conditions doivent être respectées pour optimiser l'efficacité et la sélectivité de ces outils (**Fig. 3**).

Quelques TUTO de construction utiles...

- **AAVO** (www.abeilles95.fr) : les différents éléments d'une harpe électrique (panneaux solaires, supports, boîtier, fils,...)
- **Chaîne Youtube CARI** : harpe électrique pliable avec tréteau

HARPES ÉLECTRIQUES

• PRINCIPE ?

Pièger les frelons par électrocution lors de leur déplacement latéral. Les frelons touchent deux fils électriques (distants de 1,8 à 2,2 cm), déclenchant la décharge, et tombent dans une coupelle d'eau (harpes humides) ou un bac de capture (harpes sèches)

• OÙ ?

- Sur les ruchers attaqués

• COMMENT ?

- Perpendiculairement à l'alignement d'entrée des ruches
- Légèrement en avant, entre 2 ruches ou de chaque côté d'une ligne de ruches

• TYPES DE HARPES ?

- En Belgique, les études indiquent que les harpes sèches présentent une meilleure sélectivité que les harpes humides qui provoquent la noyade de nombreuses abeilles



PIÈGES SÉLECTIFS

• PRINCIPE ?

Capture les ouvrières en chasse et réduit la pression de prédation sur les ruches

• OÙ ?

- Uniquement sur les ruchers attaqués

• COMMENT ?

- Entre ou sous les ruches ou en face, plutôt qu'au-dessus

• TYPES D'APPÂTS ?

- **Sucrés** pour les besoins énergétiques de la chasse : mélange bière, vin et sirop, comme ceux utilisés au printemps ;
- **Protéines** pour la recherche de nourriture pour les larves : reste de repas carné ou de poisson, mixé dilué à 25% ;
- **Ajout de jus de cirier possible** : cire de cadre fondue fermentée dans de l'eau chaude avec du miel, mimant l'odeur de la ruche.

→ À renouveler tous les 7 à 9 jours !

• TYPES DE PIÈGES ?

- Les pièges à sélection physique comme ceux utilisés au printemps, proscrire les pièges à noyade
 - Pièges CRA-W à petit réservoir, à renouveler tous les 2 à 3 jours
 - Pièges types "Nasse" (Beevital, GOOD4BEE, Red Trap, Jabeprode etc...) permet de capturer plusieurs centaines d'ouvrières.

Exemples de pièges, extrait de Abeilles&Cie n°228 p. 11

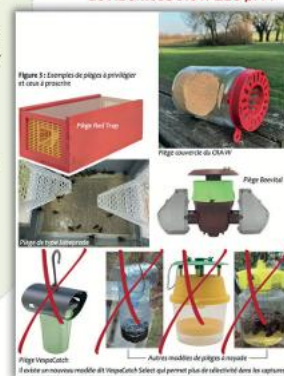


Figure 3 : Outils de piégeage à mettre en place autour des ruches.

Dans tous les cas, il est vivement conseillé de privilégier une combinaison d'actions de protection et de piégeage pour espérer une protection globale efficace au sein du rucher ! (**Fig. 4**).

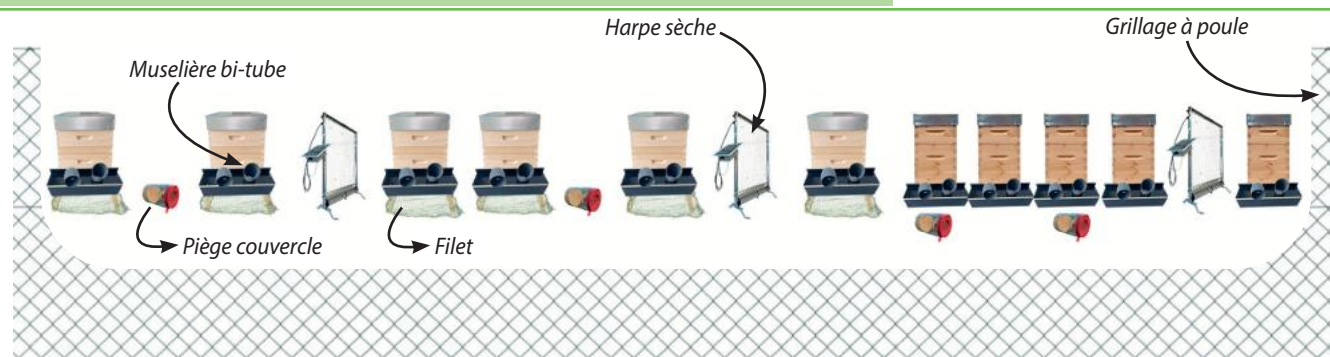


Figure 4 : Exemple de configuration d'outils sur un rucher disposé en ligne. Adapté de © AAVO

5. Localisation, signalement et neutralisation des nids en Wallonie et en région Bruxelles Capitale

Il est important de détecter les nids de frelons asiatiques le plus précocement possible. Il est en effet plus facile, plus rapide et moins coûteux d'intervenir sur un nid primaire, souvent situé à moins de 5 m de hauteur et comptant moins d'une centaine d'individus au mois de juin, que sur un nid secondaire localisé à plusieurs dizaines de mètres de hauteur, généralement dans les arbres, et abritant plusieurs milliers d'individus à partir du mois d'août.

En été, l'attention est aussi maintenue sur la localisation des nids.

- En juin, il est encore temps d'inspecter les abris et les structures situées à proximité des habitations, car les nids primaires se développent fréquemment dans des milieux anthropisés : abris de jardin, carports, nichoirs, haies, rebords de toiture, cabanes, greniers, etc.
- Entre la mi-juillet et la mi-août survient généralement la délocalisation des colonies devenues trop à l'étroit dans leur nid primaire. Les frelons

construisent alors un nid secondaire, le plus souvent en hauteur dans les arbres. Ces nids deviennent particulièrement difficiles à localiser durant l'été en raison du feuillage dense qui les masque. Il est pourtant essentiel de découvrir ces nids avant la fin du mois de septembre afin de les neutraliser avant l'émergence et la dispersion des reproductrices. Pour cela, plusieurs méthodes de détection peuvent être utilisées.

5.1 Techniques de détection des nids

La Figure 5 vous propose 3 techniques de localisation des nids : la triangulation, la capture-marquage-chronométrage et le radiopistage.

5.2 Outils de signalement

Une plateforme régionale unique de signalement et de gestion des nids de frelons asiatiques a été définie pour la Wallonie en 2026 : **FixMyStreet Wallonie**.

Cette plateforme servira :

- au signalement des nids par les citoyens ;
- d'outil d'aide à la décision pour les communes ;
- d'outil de suivi pour les neutralisateurs ;
- de plateforme de recensement régional et d'aide à la recherche scientifique ;
- d'aide à l'intervention pour les apiculteurs.

En Wallonie, nous vous invitons à signaler les nids de frelons asiatiques sur cette plateforme régionale.



En Région Bruxelles Capitale, la plateforme de signalement varie selon la nature du terrain sur lequel se trouve le nid. Plus précisément, les observations et signalements peuvent être encodés sur Vespa-Alert (terrain privé) ou sur FixMyStreet Wallonie (terrain public).

5.3 Procédures de neutralisation

Les procédures décrites ci-après nous ont été transmises par le Cabinet de l'Agriculture (pour la Wallonie) ou sont disponibles en détails sur le site *Renature Brussels* (pour Bruxelles Capitale).

En Wallonie : Toutes les demandes passeront par la plateforme régionale FixMyStreet Wallonie. Ensuite, l'analyse de la demande dépendra du cas de figure (Fig. 6).

Pour les nids situés hors de la proximité des ruchers, la neutralisation dépendra de la politique de la commune, de la dangerosité du nid ainsi que du caractère public ou privé du terrain sur lequel il se trouve.

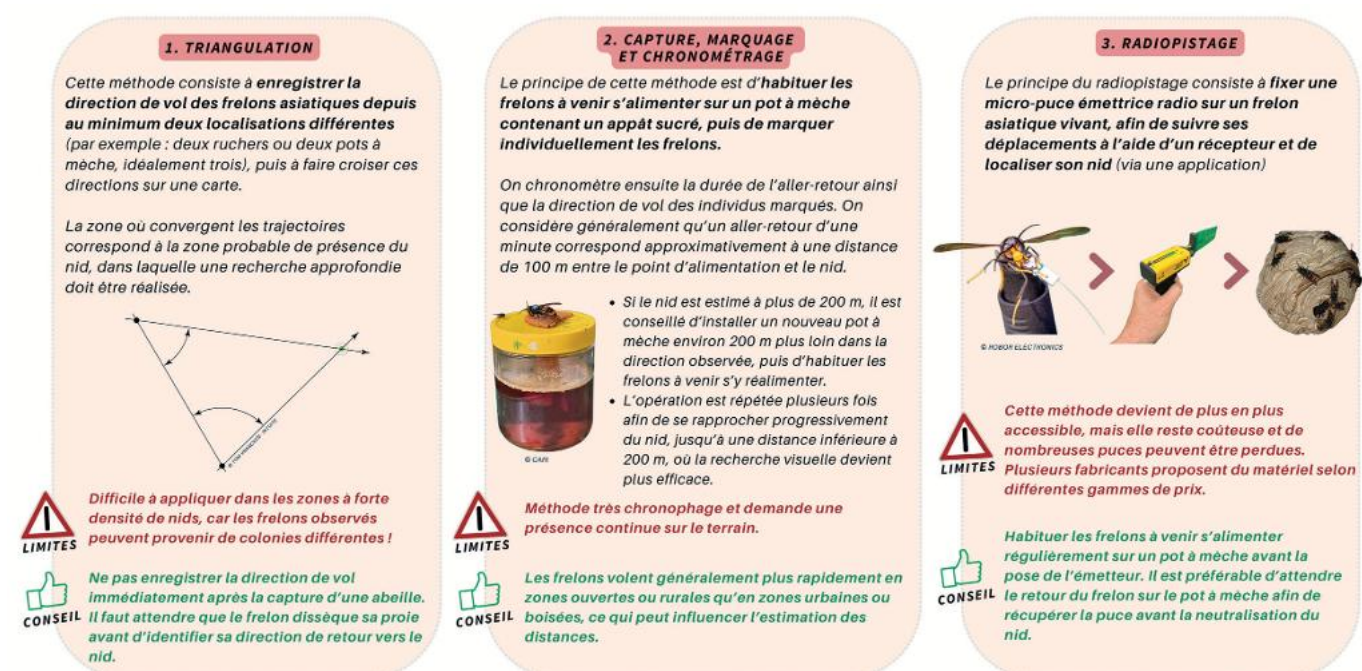


Figure 5 : Techniques de détection des nids.

En Région Bruxelles Capitale :

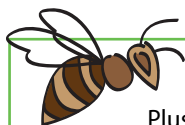
Le propriétaire du terrain sur lequel se situe un nid a l'obligation d'enlever le nid s'il engendre une quelconque gêne. Contactez votre commune pour connaître le propriétaire du terrain. Plus précisément :

→ **Sur un terrain privé**, le propriétaire peut prendre contact avec un désinsectiseur professionnel et, si possible, encoder son observation sur Vespa-Alert.be.

→ **Sur un terrain public**, le nid est signalé via FixMyStreet en sélectionnant le type d'incident dans la catégorie « Nature » > « Nids de guêpes, frelons ou abeilles ». La neutralisation est ensuite prise en charge par le gestionnaire du terrain.

→ **Le SIAMU** intervient gratuitement dans les cas urgents (menace directe et vitale de type attaque ou rendant un lieu inhabitable).

Attention, à partir du mois de juin, l'approche à moins de 5 m d'un nid de frelon asiatique à pattes jaunes peut être dangereuse. **Pour toute neutralisation de nid, il est nécessaire de faire appel à une personne formée et disposant du matériel adapté.**



Plus précisément pour les apiculteurs wallons :

→ **Pour les apiculteurs recensés auprès de l'AFSCA**, une intervention bénévole réalisée par des apiculteurs formés pourra être envisagée si le nid se situe dans un rayon de 1 km autour du rucher et si une section apicole est disponible. Pour toutes questions relatives à la lutte contre le frelon pour les apiculteurs et sections apicoles en Wallonie, contactez Quentin September (q.september@cra.wallonie.be).

→ **Comme en 2024 et 2025**, et si la politique mise en place par la commune ou la disponibilité des sections apicoles le permet, une aide aux apiculteurs est prévue si :

- l'apiculteur est recensé auprès de l'AFSCA ;
- un nid est signalé à proximité d'un rucher attaqué, celui-ci devant également être déclaré.



Figure 6 : Arbre décisionnel relatif à la neutralisation des nids de frelons asiatiques en Wallonie.

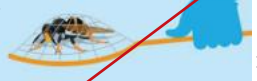
Nous rappelons que les méthodes suivantes sont **interdites en Wallonie** pour la neutralisation des nids :

- l'utilisation de fusils de type paintball ;
- l'utilisation de drones transportant de l'insecticide ;
- la méthode dite du « cheval de Troie ».

Méthode du cheval de Troie :

Capturez un frelon

(protégez-vous, équipez-vous avec des gants et un filet)



Appliquez le produit sur le thorax du frelon



Le frelon retourne dans son nid et contamine la colonie



Source : <https://insecticide-antinuissible.com>

Pourquoi la méthode du cheval de Troie est-elle problématique ?

Cette méthode consiste à contaminer un frelon ou une source de nourriture avec un insecticide afin que celui-ci soit rapporté au nid, dans l'espoir d'intoxiquer et de neutraliser l'ensemble de la colonie (voir image ci-dessus).

Cette pratique est interdite légalement et n'a, à ce jour, démontré aucune efficacité scientifique dans la lutte contre le frelon asiatique. Au contraire, elle peut se révéler dangereuse pour l'environnement et les colonies d'abeilles mellifères :

- Elle présente des risques importants pour l'environnement et les insectes non ciblés, notamment en raison de la dispersion non maîtrisée de frelons intoxiqués dans l'environnement.
- Une étude de l'AFSCA a notamment mis en évidence des traces de contamination au fipronil dans une colonie d'abeilles après l'utilisation, par un apiculteur, de la méthode du « cheval de Troie » à base de fipronil !

Ressources bibliographiques :

<http://www.rucherecolenvalaise.com/medias/files/dossier-protection-des-ruchers-aout-2024.pdf>

https://www.abeilles95.fr/?page_id=3468

<https://www.beewallonie.be/2025/09/12/le-frelon-asiatique>

Requier, Fabrice & Rome, Quentin & Villemant, Claire & Henry, Mickaël. (2019). A biodiversity-friendly method to mitigate the invasive Asian hornet's impact on European honey bees. *Journal of Pest Science*. 93. 9. 10.1007/s10340-019-01159-9.



Financé par l'Union européenne



La bubu's apiculture

Rue Chambre au Pont 9
5190 Jemeppe-sur-Sambre

Horaire : ouverture sur demande



contact :
info@labubus.be
0032 - (0)494 285 582



**Rucher Du Haut
DE LAUNE**

**Tout pour l'apiculture
Vente de matériels apicoles**

**Nouveau service :
Atelier façonnage cire d'abeille**
Stérilisation et gaufrage de votre propre cire.

Chemin de Blofagnu, 8 - 6811 Les Bulles (Chiny)
0488/06.88.46 - rucherhdl@hotmail.com

Horaire d'ouverture :
Mercredi 9h - 18h30
Jeudi 9h - 18h30
Dimanche 9h - 11h30